

# CONCOURS AGAR'ART

## Règlement

## I - ORGANISATION GÉNÉRALE

La participation au concours étant nationale, la proposition d'organisation est la suivante :

- **Pré-sélection intra-établissement** : Chaque établissement procède à l'élection de la gélose la plus réussie parmi les groupes participants. Cette dernière concourt au niveau national. Un établissement peut concourir au concours pré-bac (p) et post-bac (P) ;

- **Concours national** : La gélose gagnante de chaque établissement participant, concourt via notre site internet <https://agar-art.alwaysdata.net/> (tout public pourra voter pour sa gélose préférée : élèves, étudiants, parents, amis, ...) ;

- **Trois catégories de prix sont primées** :

- o Prix pré-baccalauréat : de la seconde à la terminale
- o Prix post-baccalauréat : BTS, DUT, CPGE BT
- o Prix jury : pré-bac/post-bac confondus

**Le prix jury est décerné par un groupe d'experts des domaines artistique et scientifique.**

## II - INSCRIPTION DES ÉTABLISSEMENTS

- L'inscription au concours est **gratuite** pour chaque établissement;

- L'inscription se fait **en ligne** sur le site <https://agar-art.alwaysdata.net/>. Une fois inscrit sur le site, **l'établissement n'aura pas besoin de réitérer son inscription pour les prochaines éditions** : il n'aura qu'à déposer sa gélose participante au moment voulu;

- **L'IUT d'Auch ne finance aucun besoin matériel et humain;**

- Chaque établissement désigne un enseignant référent afin de faciliter les échanges avec l'équipe organisatrice du concours.

## III - ORGANISATION DU CONCOURS DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT

- Le concours doit être organisé sur un créneau fixé par l'établissement (ou l'équipe enseignante concernée), pendant une séance d'enseignement ou sur le temps libre des élèves/étudiants et enseignants;

- **Un groupe participant est composé de 5 élèves/étudiants maximum;**

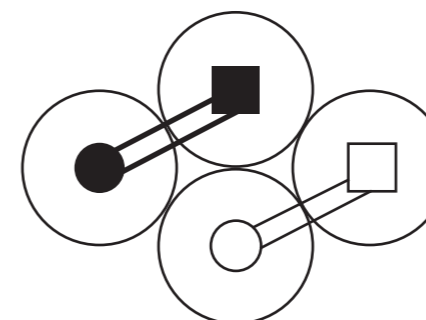
- Une photographie de chaque gélose gagnante doit être envoyée selon le calendrier, soit une photographie par établissement et par concours;

- **Les établissements gèrent les droits à l'image de leurs élèves/étudiants** (un exemple est présenté en dernière page);

- Le choix de la taille de la boîte de pétri est libre;

- Un dessin sur plusieurs boîtes est autorisé MAIS 10 boîtes maximum par groupe participant;

Figure : Exemple de disposition de plusieurs boîtes



**10 Boîtes de pétri maximum**  
**Disposition libre**

**Chaque établissement procède au vote de la gélose gagnante parmi les participants internes. Une seule photo sera envoyée par établissement et par concours (Pré-Bac et/ou Post-Bac).**

## RESTRICTIONS

**Ce concours se veut avant tout pédagogique et faciliter l'acquisition d'apprentissages microbiologiques.**

Seules les géloses obtenues avec des techniques de laboratoires seront autorisées (ensemencement, couleurs, micro-organismes).

**Seront systématiquement refusées**, toutes les géloses obtenues avec des techniques hors laboratoire, de type :

- Encres (excepté l'encre de chine)
- Colorants alimentaires
- Découpes de géloses
- Paillettes
- Ajouts sans lien avec des analyses microbiologiques

### Éléments à communiquer pour le concours national :

- Pièce 1 : Explications techniques de la gélose gagnante

- Pièce 2 : Photographie de la gélose

- o Qualité de la photographie envoyée : au moins une qualité de **300 dpi / HD / 2Méga** (pour impression posters),
- o Éviter les écritures au dos des boîtes (ou les enlever à l'éthanol avant la prise de la photographie),
- o Éviter la présence des doigts pour tenir la boîte.

## IV - CONCOURS NATIONAL

L'IUT d'Auch :

- Centralise toutes les photographies reçues des établissements participants,
- Organise un vote internet pour élire les géloses gagnantes (selon les 3 prix évoqués précédemment),
- Procède au dépouillement des votes,
- Informe ensuite l'ensemble des établissements participants des résultats du concours,
- Organise une journée de remise des prix sur le site d'Auch ou une remise des prix virtuelle.

